



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 25 FEVRIER 2011

Etaient présents : M. Millet, G. Dumas, M. Dodane, T. Robert, P. Modica, F. Léchailler, A. Ougier, I. Minotti, F. Vallot, A. Ardiet, P. Requena, J. Simondon, C. Simon, D. Bobillier et B. Grappey.

Secrétaire de séance : B. Grappey.

1 : CLSH d'hiver. Habituellement 30 à 35 enfants sont inscrits pour ce centre. Cette année, seulement 16 inscriptions. L'AFR ayant proposé une semaine d'activités sportives la 1^{ère} semaine des vacances, une quinzaine d'enfants fréquentant habituellement le CLSH a « migré » vers ces nouvelles activités. A l'avenir, il faudra ne proposer qu'une semaine d'activités pendant les petites vacances scolaires et alterner avec les propositions de l'AFR. A signaler que Mme Valérie BENOIT participe à ce CLSH puisqu'elle est en formation BAFA, payée par la commune.

2 : Rétrocession de la rue de la Corvée. Le Conseil accepte à l'unanimité, la reprise, dans les voiries communales, de la rue de la Corvée et de ses équipements ; cette rue reliera bientôt la rue de Besançon à la future voie allant de la Vierge à la rue de la Maltière.

3 : Projet de voirie, réfection et création. Pour la troisième année consécutive, un dossier de demande de subvention sera établi pour la réfection de voiries. Ce projet pourrait se dérouler sur trois années. Une première tranche concernerait la rue du Lavoir et l'environnement immédiat de la mairie, avec des aménagements de sécurité. Les tranches suivantes, selon les disponibilités financières, prendraient en compte, les rues de l'Enclos, de la Cote de Joux, de Besançon, (avec la participation du département), et la future rue, citée précédemment, qui sécurisera le carrefour de la mairie (moins de circulation), ainsi que le lotissement des Murots et le futur lotissement de la Combe d'Argent, pour lesquels les accès seront facilités.

4 : Point sur les investissements. Le Conseil a examiné tous les investissements prévus sur l'année 2011 afin d'approcher au plus près l'élaboration du budget. Pour ne citer que les plus importants, outre la réfection des voiries dont seules les études concerneront le budget de cette année, les différents travaux d'aménagement de la Crôle et des Prés Preney, (branchements divers, curage et création de fossés), s'élèveront à environ 42 000 € et la réfection du toit de l'école primaire à 35 000 €. La vente des terrains (406 809 € actuellement engagés) permettra de faire face à toutes les dépenses 2011 et d'assurer la plus grande partie des travaux de voiries qui s'étendront sur plusieurs budgets (le recours à l'emprunt sera donc très limité pour cet investissement massif qui sera de l'ordre de 600 000 € TTC dans sa globalité).

Pour information, le prêt contracté pour le financement de la salle polyvalente est aujourd'hui totalement remboursé.

5 : Plan communal de Sauvegarde. Présenté et piloté par Paulina Requena, ce document a pour but de faciliter l'organisation des secours, en cas de catastrophe ou d'autres événements, nécessitant l'évacuation totale ou partielle du village. L'élaboration de ce plan est obligatoire, il n'est en aucun cas relié au PPRT concernant les tubes

et les installations pétrolières de la Ramée. Chacun, selon ses connaissances professionnelles ou autres peut encore s'inscrire pour figurer dans la liste des personnes en mesure d'être contactées, le cas échéant. A signaler dans un registre proche, (et là PPRT oblige) l'acquisition par la commune d'un matériel de sonorisation, adaptable sur tout véhicule automobile, permettant d'alerter la population de tout danger menaçant les habitants. Il est bien entendu que ce matériel, pourra être utilisé à des fins plus heureuses et plus sympathiques. L'investissement pour l'achat de cet appareil est de 1 475.86 €.

6 : Questions diverses.

A/ Suite à la reprise de terrains en location et au déplacement de clôtures aux Prés Preney, les agriculteurs qui exploitent ces parcelles seront indemnisés. Le montant total de cette indemnité s'élèvera à 1066.09 €.

B/ Le Comité des Fêtes étant désormais indépendant de la commune, la perte et la casse de matériel, lors des locations de la salle polyvalente sera géré par la mairie, la charge financière incombera bien sûr, toujours à l'utilisateur.

C/ Quelques stères de bois, (10 à 15 stères coupés en bouts d'un mètre) seront proposés aux personnes non affouagistes, à prendre sur place, au prix de 20 € le stère. Le partage éventuel se fera selon le nombre d'intéressés. D'autre part, la taxe d'affouage reste inchangée encore une fois, à savoir : 7 € le mètre cube selon le barème ONF.

D/ Le Conseil Municipal suit de très près le dossier sur le maintien de la 4° classe de l'école. Une audience auprès de l'Inspectrice d'Académie a été obtenue par les parents d'élèves lundi 7 mars. Trois délégués de parents, ainsi que Mmes Ardiet et Minotti rencontreront les instances compétentes. Si aucune garantie n'est donnée à l'issue de l'entretien, des actions sont prévues au sein du village. (cf communiqué des parents joint à ce compte-rendu)

E/ Une parcelle de jardin est disponible cette année, se renseigner à la mairie.

F/ L'assemblée générale de l'association du marché de Gennes a eu lieu, vendredi 11 février. Producteurs et organisateurs sont unanimes, la satisfaction est ressentie dans les deux parties ; un bilan donc très positif pour cette sympathique manifestation mensuelle. Un grand bravo aux bénévoles qui font remarquer positivement notre village, bien au-delà des limites du plateau.

G/ Opération « Village propre ». Rendez-vous est donné, le samedi 19 mars à 14 heures, devant l'atelier communal. Munissez-vous de gants, et de tout outillage utile. Des sacs poubelle et quelques paires de gants seront disponibles sur place. Merci d'avance à tous les participants.

Le secrétaire de séance : Bernard Grappey

Liste des assistantes maternelles en activité à ce jour (mise à jour du service de la PMI du Conseil général du Doubs en date du 07/01/2011)

| | | |
|-------------------------------|----------------------|----------------|
| Mme Jeanine Auer | 7 rue des Vignes | 03 81 55 75 56 |
| Mme Monique Baeza | 1 rue du Groseillier | 03 81 55 87 79 |
| Mme Martine Baud | 3 rue du Lavoir | 03 81 55 02 97 |
| Mme Mauricette Beaud | 2 rue des Lochières | 03 81 55 97 02 |
| Mme Marie-Line Billod-Laillet | 15 rue de la Corvée | 03 81 55 97 35 |
| Mme Chantal Borronero | 11 rue des Vignes | |

| | | |
|-------------------------|---------------------------|----------------|
| Mme Marie-Pierre Dach | 10 ter rue de l'Enclos | 03 81 55 72 57 |
| Mme Nathalie Damman | 8 rue des Landes | 03 81 55 02 59 |
| Mme Claudine Faivre | 5 rue des Vignes | 03 81 55 85 10 |
| Mme Murielle Gormond | 5 rue du Lavoir | 03 81 55 89 18 |
| Mme Anne Jannin | 1 rue de la Combe Guérin | 03 81 55 70 37 |
| Mme Anne-Sophie Nosjean | 5 rue du Lavoir | 06 38 96 81 55 |
| Mme Natacha Pingault | 4 bis rue de l'Enclos | 03 81 55 75 92 |
| Mme Nathalie Robreau | 9 rue du Lavoir | 03 81 57 36 03 |
| Mme Dominique Tramaux | 15 rue de la Côte de Joux | 03 81 41 39 65 |

Identification des habitations par le Centre de Secours de Saône

Lors de leurs interventions, les pompiers rencontrent quelquefois des problèmes concernant l'identification numérique des habitations, ce qui peut entraîner une perte de temps considérable lors de leurs différentes actions.

Veillez donc à ce que vos numéros d'habitation soient bien visibles pour permettre une intervention rapide des secours. Il en va de votre sécurité.

Chien errant

Un gros chien de couleur noire sans collier a été signalé à de nombreuses reprises à la mairie. Nous ne connaissons pas le propriétaire de l'animal qui a souvent été confondu avec le chien de Monsieur et Madame Perruche, d'une part en raison de sa ressemblance avec ce dernier et d'autre part, parce qu'il erre le plus souvent dans le secteur rue de la Litoinière – rue de l'Enclos. Il est possible que ce chien vienne de Saône. Si vous le voyez, nous vous demandons de bien vouloir signaler sa présence à la gendarmerie de Bouclans.

Place du Lavoir et déjections canines

La Place du Lavoir (vers la mairie) est régulièrement souillée par des déjections canines. Il est indispensable, pour le bien-être de tous, que les propriétaires de chiens respectent les lieux publics en les laissant propres. C'est en effet au nom de l'ensemble de la population que nous vous demandons d'adopter un comportement civique en faisant croquer vos animaux ailleurs que sur le Domaine Public.

Opération Fleurs de l'ADMR du Doubs

L'ADMR organise sa traditionnelle « opération Fleurs » les 10, 11 et 12 mars prochains. Une autorisation a été demandée à la Préfecture pour « collecte à domicile ». Les personnes habilitées à quêter porteront une carte visée par les services préfectoraux ainsi que le logo ADMR.

Cette manifestation assure une ressource favorisant l'équilibre financier des structures associatives de l'ADMR permettant la prise en charge d'un certain nombre d'heures impayées par les usagés.

Concours de belote du troisième âge

Le club du troisième âge organise un concours de belote en équipe, le dimanche 6 mars 2011 à partir de 13h30, dans la salle des associations attenante à la salle polyvalente.

A l'issue du concours, un lot sera remis à chaque participant et une copieuse assiette anglaise offerte.

Il est souhaité de s'inscrire chez Chantal Duprat (03 81 55 74 47) ou Roger Brenot (03 81 55 71 18).

Venez nombreux nous rejoindre pour un après-midi convivial.

Les représentants et les parents d'élèves s'inquiètent fortement du projet de suppression d'un poste enseignant au sein de notre école pour la rentrée 2011. Les conditions d'apprentissages s'en trouveront fortement dégradées. En effet, voici les scénarios possibles si ce projet est maintenu :

| | | |
|---|-----------------|------------------|
| <u>1^{er} scénario</u> : PS – MS - GS (30 élèves) | CP-CE1 (22) | CE2-CM1-CM2 (31) |
| <u>2nd scénario</u> : PS – MS - GS (30 élèves) | CP-CE1-CE2 (27) | CE2-CM1-CM2 (26) |

Quelle qualité d'enseignement peut-on espérer dans ces conditions ?

Ce qui se profile à plus long terme, est-ce la fermeture des écoles de campagne ?

Le conseil municipal soutient les parents d'élèves afin de maintenir des conditions de travail acceptables pour nos enfants : une audience a été obtenue auprès de Madame L'Inspectrice d'Académie le **lundi 7 Mars**. Tout est encore possible : la décision définitive sera prise en commission ***mardi 29 Mars*** (pas avant). Mobilisons-nous !

Calendrier des actions prévues à ce jour

**(Seulement si aucune garantie n'est donnée lors de l'entrevue du lundi 7 Mars
par l'Inspectrice d'Académie).**

- Samedi 12 Mars à 10 h à l'école primaire :
Compte-rendu de l'audience du 7 Mars.

Détails des actions futures.
- Mercredi 16 Mars : Barrage filtrant au rond-point de Gennes.
- Mardi 22 Mars au soir :
Occupation de l'école.

« Nuit camping » dans la cour.
- Mercredi 23 Mars : Occupation de l'école.

En ces temps difficiles, une mobilisation et une solidarité de toute la population est et sera nécessaire pour obtenir gain de cause.

Nous comptons sur votre présence. L'avenir de nos enfants est en jeu.

Les représentants de parents d'élèves de l'école de Gennes